



WWW.ANFH.FR

COMMUNIQUE DE PRESSE

Contacts presse : A Paris
Wellcom Le 19 décembre 2017
Jonathan Boulogne
Tél. : 01 46 34 60 60
jonathan.boulogne@wellcom.com

ANFH
Carla Gomes
265, rue de Charenton
75012 Paris
Tél. : 06 14 88 44 76
c.gomes@anfh.fr

Alain Michel est élu président [de l'ANFH](#)

Le Conseil d'administration de l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) a élu le 19 décembre Alain Michel président de l'ANFH. Comme le prévoient les statuts de l'Association, il remplace Jean-Claude Bayle, président en 2017.

Représentant de la Fédération hospitalière de France (FHF), Alain Michel est directeur du groupe hospitalier La Rochelle – Ré- Aunis depuis 2009. Il a dirigé auparavant le CH de Niort et les établissements du Val d'Aunis et de Saintonge. Diplômé de sciences politiques, il est titulaire d'un diplôme d'Etude approfondies en droit de la santé, d'un doctorat en droit, de l'EHESP (18ème promotion). Il siège aux instances nationales de l'ANFH depuis 1995.

A ses côtés, Luc Morvan, représentant CGT, assurera la vice-présidence de l'ANFH. Les membres du bureau national de l'ANFH sont Luc Delrue (FO), Jean-Claude Bayle (CFDT), et au titre de la FHF Olivier Rastouil (Directeur du site de Raugeil-Larrey et Directeur du pôle santé publique et médecine sociale au CHU de Toulouse) et Agnès Lyda-Truffier (DRH du Centre Hospitalier de Valenciennes).

Lors de son élection, Alain Michel a déclaré « Les établissements doivent répondre à de nombreuses évolutions réglementaires et environnementales, dont en particulier les groupements hospitaliers de territoire, et le Compte Personnel de Formation. En outre, l'ANFH doit aussi s'adapter à la réforme territoriale.

Plus que jamais, « l'outil formation » est nécessaire pour préparer les équipes et maintenir un niveau de prestation de qualité. Avec le projet stratégique 2016-2019, les membres des instances nationales et régionales de l'ANFH entendent poursuivre le développement de notre association et le soutien de tous les établissements et des GHT où exercent les agents de la fonction publique hospitalière ».

L'ANFH en bref -

OPCA de la fonction publique hospitalière, l'Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier (ANFH) est agréée par le **Ministère des Solidarités et de la Santé** pour **collecter et gérer les fonds consacrés au financement du plan de formation** (2,1% de la masse salariale), du **Congé de formation professionnelle (CFP)**, **congés pour VAE** et pour **Bilan de compétences** (0,2% de la masse salariale), des **études promotionnelles** (0,6%), de la **formation professionnelle des travailleurs handicapés pris en charge par les ESAT** (4,8%) et du **Développement professionnel continu (DPC) médical** (0,5% et 0,75% de la masse salariale médicale)

En complément de la gestion des 797 millions d'euros collectés, l'ANFH offre à ses adhérents un ensemble de **services** visant à **les accompagner dans la gestion de la formation, des compétences et des métiers** : veille, information, offre de formation, outils méthodologiques, supports de communication...

Animés par trois valeurs structurantes -**paritarisme, solidarité et proximité**- plus de 1000 administrateurs et 26 délégations régionales œuvrent depuis 1974 pour **l'égalité d'accès à la formation continue et le développement des compétences des agents** employés par les établissements sanitaires, médico-sociaux et sociaux publics, soit plus de 800 000 personnes.